



## Gelato Day 2021 : La passion de toujours, dans un contexte virtuel.

*« Libérons notre créativité pour ensemble, célébrer à distance ».*

### REGLEMENT.

#### 1. ORGANISATEURS.

Le concours, pour sa première édition, est proposé par ARTGLACE (Confédération des Artisans Glaciers de la Communauté Européenne), il se déroulera du 15 février au 30 juin 2021.

#### 2. OBJET.

L'initiative s'adresse aux glaciers artisanaux qui exercent leurs activités sur le territoire européen avec une double finalité :

- Réaliser un maximum de promotions, portées par des vidéos dédiées au goût « MANTECADO », goût officiel de la 9ème journée de la glace artisanale (Gday), proposé cette année par l'Espagne.
- Marquer la volonté d'union, malgré les difficultés actuelles, pour célébrer ensemble un tel événement.

#### 3. MODALITES DE PARTICIPATION.

La participation est gratuite, chaque glacier devra envoyer une vidéo d'une durée maximum de 90 secondes, reprenant la préparation et la présentation du goût officiel de la 9ème Gday « Mantecado ».

Pour l'élaboration du goût « Mantecado », devront être utilisés uniquement les ingrédients repris dans la recette officielle, publiée et téléchargeable sur le site [www.gelato-day.com](http://www.gelato-day.com) et sur la page Facebook 24 marzo European Gelato Day.

L'envoi de la vidéo devra se faire dans les délais repris au présent règlement (voir point 5.- modalités et délais de livraison du matériel vidéo).

Les vidéos réalisées dans d'autres langues que l'italien et l'anglais devront être accompagnées d'une traduction appropriée écrite au format Word ou PDF vers l'italien ou l'anglais, ceci pour permettre une rapide et meilleure évaluation de la part du jury.

Ne peuvent participer au concours les membres du jury et les membres de leur famille, ainsi que tous les collaborateurs à titre divers pour l'organisation du présent concours.

Il est entendu que seul les artisans glaciers européens participent au concours, seront également publiées les vidéos provenant de pays non européens qui eux recevront une attestation de participation.



#### **4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DE LA VIDEO.**

Les vidéos doivent être réalisées en haute définition (nous conseillons une résolution de 1280 x 720 pixels), au format MP4; toutes vidéos dans des formats différents ne seront pas publiées.

Les vidéos, ne respectant pas le thème « promotion du goût officiel Gday 2021 MANRECADO », ne seront pas publiées.

#### **5. MODALITES ET CONDITIONS DE TRANSFERT DES VIDEOS.**

En plus de la vidéo, chaque participant doit envoyer ses coordonnées pour être contacté ultérieurement.

Le transfert des vidéos doit se faire en ligne, via « wetransfert.com » ou un programme similaire à l'adresse mail suivante: [artglace.eu@gmail.com](mailto:artglace.eu@gmail.com).

Deux dates de participation seront disponibles :

1er,

Pour participer à la première session, les vidéos devront être envoyées pour le 8 mars 2021 à 18hr au plus tard.

2ème,

Pour participer à la deuxième session, les vidéos devront être envoyées entre le 9 mars et le 30 juin 2021.

#### **6. JURY.**

Un jury technique composé d'au moins trois membres choisis parmi les professionnels et les experts du secteur de la glace artisanale. Le jury exprimera son jugement, avec le système de cotation de 1 à 10, en évaluant les paramètres suivants :

- 1) L'originalité de la présentation.
- 2) La qualité de la vidéo.
- 3) L'illustration du processus de production du goût « Mantecado ».
- 4) L'esthétique et la décoration du bac.

S'il y a égalité dans les votes, la vidéo la plus courte sera déclarée gagnante.

Pour chacune des sessions, une vidéo « gagnante » sera choisie.

Une troisième vidéo gagnante sera sélectionnée dans la note obtenue lors du classement général.

Les décisions du jury sont sans appel.



## **7. PRIX, RECOMPENSES.**

Aux trois premiers glaciers européens sélectionnés, sera délivré une plaque souvenir et ils seront personnellement invités par ARTGLACE, à la célébration du 10ème anniversaire de Gday, programmé au Parlement Européen de Strasbourg/Bruxelles en février/mars 2022.

Un certificat de participation (voir paragraphe 8) sera délivré à tous les glaciers (européens et non européens).

## **8. REMISE DES PRIX.**

La remise des prix et des attestations se produira durant les cérémonies de présentation du 10ème Gday, qui aura lieu :

1) à Longarone Fièrè, à l'occasion de la MIG 2021.

2) à la foire de Rimini, à l'occasion de la SIGEP 2022.

## **9. ADHESION, DROITS A L'IMAGE, RESPECT DE LA VIE PRIVEE.**

Compte tenu des délais serrés, afin de procéder rapidement, il est précisé ce qui suit:

L'envoi de la vidéo constituera l'adhésion formelle des participants à l'évènement, Artglace se réserve l'acceptation des vidéos qui doivent répondre aux critères du présent règlement, elles seront publiées par les canaux repris au paragraphe 10. ci-dessous.

Les informations fournies, dans les vidéos, par les glaciers sont acquises par l'Organisateur (ARTGLACE) qui sera libre de les publier avant, pendant et après la manifestation.

Les glaciers cèdent à ARTGLACE, l'exclusivité irrévocable du droit d'utiliser les vidéos et les informations contenues et ou annexées, y compris l'image, la voix, le nom, les déclarations ainsi que leurs éventuelles contributions des droits d'exploitation économique (visés aux articles 1 et 2, 12,13,14,15,16,17,18,18-bis de la L. 633/1941 et successives modifications.

Chaque participant déclare et garantit être le propriétaire exclusif de tous droits, titres et intérêts (y compris des membres de sa propre famille ou des assistants impliqués dans la vidéo) de leur propre image, signature, voix et portrait, les historiques et les informations biographique, les droits d'auteur, l'image et la communication concernant son nom, surnom ou pseudonyme, image, portrait, voix, signature, photographie et autres éléments ou attributs de sa personne, identité ou personnalité (conjointement, la « Propriété »).

Le glacier qui publie sa propre vidéo s'engage à respecter les dispositions du présent règlement et confère à l'Organisateur et à tout tiers impliqué dans la mise en oeuvre de la présente initiative, le droit d'utiliser la propriété du matériel vidéo et ou informatif.



## 10. PROMOTION, VISIBILITE, DROITS DE L'IMAGE, VIE PRIVEE.

Tous les glaciers qui enverront une vidéo, conformément au présent règlement, auront la possibilité de développer, d'accroître leur notoriété grâce à :

- publication de la vidéo sur le site officiel [www.gelato-day.com](http://www.gelato-day.com)
- publication de la vidéo sur la page Facebook officielle [www.facebook.com/Europeangelatoday](http://www.facebook.com/Europeangelatoday)
- publication du lien vidéo sur la page Arglace du site de la SIGEP.
- promotion par l'intermédiaire du Bureau de Presse de la manifestation (dossier de presse, communiqués de presse).

## 11. CONTACT.

Pour toute information ou clarification, vous pouvez nous contacter à l'adresse électronique suivante e.mail: [artglace.eu@gmail.com](mailto:artglace.eu@gmail.com)

ou auprès des Associations adhérentes à ARTGLACE :

-  **A.G.I.A.** - Austria  
e.mail: [gelato@gelato.at](mailto:gelato@gelato.at)
-  **A.R.A.G.F.** - Belgio  
e.mail: [henri.tavolieri@gmail.com](mailto:henri.tavolieri@gmail.com)
-  **GELATOART** - Croazia  
e.mail: [tomasmaglica@gmail.com](mailto:tomasmaglica@gmail.com)
-  **C.N.G.F.** - Francia  
e.mail: [direction@lemondedudessert.fr](mailto:direction@lemondedudessert.fr)
-  **UNITEIS** - Germania  
e.mail: [uniteis@uniteis.com](mailto:uniteis@uniteis.com)
-  **G.A.** - Italia  
e.mail: [comitatonazionalegelatieri@gmail.com](mailto:comitatonazionalegelatieri@gmail.com)
-  **ITAL** - Olanda  
e.mail: [gelateria@talamini-enschede.nl](mailto:gelateria@talamini-enschede.nl)
-  **A.N.H..C.E.A.** - Spagna  
e.mail: [direccion@anhcea.com](mailto:direccion@anhcea.com)